

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 36 (1928)

Heft: 11

Vereinsnachrichten: Société militaire sanitaire suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

entre le C. I. C. R. et la Ligue, projet qui a été approuvé dans ses grandes lignes par la Direction de la Croix-Rouge suisse, et que nous espérons voir ratifié par les deux organisations intéressées. M. le D^r Guisan nous donnera dans un prochain numéro un rapport sur la XIII^e Conférence et les décisions qui y seront prises.

La collecte et vente d'insignes et de cartes, organisée à l'occasion du centenaire de Henri Dunant, a produit, tous frais défalqués, la belle somme de fr. 126 000. Comme il a été convenu entre la Croix-Rouge suisse et l'Alliance suisse des samaritains que cette dernière recevrait la moitié du produit, la Croix-Rouge a encaissé fr. 63 000.

La Direction a approuvé la répartition présentée par le Comité central des sommes à disposition en faveur des victimes des tremblements de terre dans l'Europe orientale. On se souvient que la Confédération a remis fr. 50 000 à la Croix-Rouge suisse dans ce but, alors que des dons en espèces — pour environ fr. 20 000 — sont

encore parvenus à notre secrétariat général. Une petite somme sera remise à un Suisse victime du séisme en Turquie; une vingtaine de milliers de francs est réservée pour les victimes de Corinthe; enfin la plus grande partie de l'argent réuni servira à acheter des appareils de désinfection très nécessaires à la Bulgarie, des médicaments, etc., alors qu'une somme d'environ fr. 15 000 a été remise au Comité de secours aux enfants et que quatre familles suisses établies en Bulgarie et ruinées par le tremblement de terre recevront aussi de sérieux subsides.

Au cours de la même séance, les statuts du Fonds de secours institué par l'Alliance suisse des gardes-malades, organisation affiliée à la Croix-Rouge, ont reçu l'approbation de la Direction. Ce fonds, dont le capital actuel est d'environ fr. 225 000, est destiné à venir en aide à des gardes-malades faisant partie de l'Alliance, empêchées par la maladie ou par l'âge de gagner leur vie.

Société militaire sanitaire suisse.

Nos lecteurs savent que la Société militaire sanitaire suisse est une organisation fondée en 1881, qui a pour but de grouper les soldats du service de santé et de perfectionner les connaissances professionnelles de ses membres en temps de paix. Elle est affiliée à la Croix-Rouge suisse, elle en reçoit chaque année une subvention de fr. 1000, et a son représentant au sein de la Direction. Ce délégué est actuellement le capitaine-médecin Raaflaub de Berne.

La société se divise en trois groupements principaux; l'un comprend les sections du centre de la Suisse, un autre celles de la Suisse orientale, le troisième

réunit en un faisceau les sections romandes qui sont au nombre de six, soit celles de Fribourg, de Genève, de la Côte, de la Basse-Broye, de Lausanne et de Vevey. Dans le rapport annuel de 1927 à 1928, nous constatons que les sections sont au nombre de 24, avec 767 membres actifs au total.

Le groupement romand possède son organe officiel *Le soldat sanitaire romand*, publication mensuelle qui est adressée gratuitement à tous les sous-officiers et soldats sanitaires de la Suisse française.

La société organise tous les trois ans un concours fédéral qui provoque chaque fois une grande émulation entre les sec-

tions et stimule le zèle des membres. Le rapport du jury qui a présidé au concours de 1927 se termine par ces mots: « Nous voulons, dans le cadre des possibilités, mettre en pratique dans nos exercices les connaissances acquises durant les écoles et les cours de répétition, et travailler comme soldats, en fidèles camarades. Nous espérons que nous pourrions également compter à l'avenir sur l'appui des officiers sanitaires et sur une collaboration joyeusement consentie de la part des sous-officiers et des soldats. » Les frais du dernier concours ont atteint la somme de fr. 2222, payés par la caisse centrale. Cette caisse est alimentée par les cotisations des sections (fr. 666 en 1927),

la subvention fédérale (fr. 3000), celle de la Croix-Rouge (fr. 1000) et les intérêts des capitaux. La fortune de la société était à la fin de l'exercice de fr. 7500 environ, mais elle vient de s'augmenter d'un don extraordinaire de la Croix-Rouge, prélevé sur la collecte du centenaire d'Henri Dunant, de fr. 5000.

Le rapport que nous analysons mentionne 62 conférences organisées par les sections, et 467 exercices de perfectionnement.

La dernière assemblée générale, à laquelle assistaient le chef du Département militaire et le médecin en chef de l'armée, a approuvé le rapport annuel et les comptes, et a désigné comme section-vorort celle de Berne.

Schweizerische Hygienische Arbeitsgemeinschaft.

Am 20. September find die Delegierten der Schweiz. Hygienischen Arbeitsgemeinschaft, zu der auch das Rote Kreuz gehört, zu einer gemeinsamen Sitzung zusammengetreten, um über eine durch Dr. Veillard übermittelte Eingabe zu verhandeln.

Zunächst wurden Mittel und Wege gesucht, um auch durch die schweizerischen Versicherungsgesellschaften und Krankenkassen Hygiene zu verbreiten. Die Ärzte dieser Gesellschaften werden nun eingeladen werden, mit Delegierten der schweizerischen hygienischen Arbeitsgemeinschaft zusammenzutreten und dahingehende Methoden zu studieren.

Es wurde auch von allgemeiner Hygienepropaganda gesprochen. Dabei war man der Meinung, daß es sich nicht darum handeln könne, durch große Vortragszyklen überall zu wirken. Es muß eine Ueberjättigung der Bevölkerung entschieden vermieden werden. Dagegen zeigt sich ein offenes Bedürfnis nach Aufklärung in den Berggegenden. Sehr schwierig wird sich die Gestaltung eines vor-

gesehenen Hygienefilms gestalten, der diese kleineren Vorträge begleiten soll. Einmütig war man in der Auffassung, daß man nicht zu viel Krankheitsbilder bringen solle, sondern mehr das Bild vorbildlicher Gesundheit, die durch richtige Hygiene erworben wird. Es wurde hiezu eine besondere Studienkommission ernannt.

Ferner wurde die Frage geprüft, ob nicht Hinweise auf die Hygiene auf Zigaretten, in Schokolade und Zigarettenpäckchen, ebenso auf den Zahltagsstäschchen angebracht werden sollten.

Zum Schluß wurde auch auf die Frage der gesundheitlichen Untersuchung vor der Ehe eingegangen. Das nähere Studium dieser Frage zeigte aber erst, wie schwer sie zu lösen ist. Die großen Massen sind schwer zu erfassen und eine Gefahr für Auswüchse hat sich an andern Orten auch gezeigt. Jedenfalls will diese heikle Frage mit besonderer Delikatesse angepaßt sein.

Dr. C. Z.